

N° 2021/413

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 09 décembre 2021

OBJET :

**MARCHÉ COMMUNAL
INSTAURATION D'UN
DROIT DE PLACE**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize-décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Ernest COLLOBER pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Emiliano GARCIA pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Monsieur Julien WHYTE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absent : Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Véronique PETIT, Conseillère déléguée aux Commerces informe le Conseil municipal ;

Vu la délibération du 13 décembre 2021 portant création d'un marché communal ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché communal ;

Considérant la proposition de la commission « commerces » en date 05 octobre 2021 de fixer le tarif à 3.50 € le mètre linéaire

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 06 décembre 2021,

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 16 décembre 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

APPROUVE la tarification ci-dessus proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel